



L'Action Sociale a pour objet de répondre à tous les besoins sociaux des agents actifs et retraités dans les domaines du logement, de la restauration, de gardes d'enfants, des vacances, des loisirs et de la culture. Elle doit aussi leur apporter une aide morale et financière et des secours quand ils sont dans le besoin.

Pour cela, l'Action Sociale a besoin de moyens, humains et financiers, afin de mettre en œuvre et assurer des prestations de qualité pour l'ensemble des personnels. Pour y parvenir il est nécessaire que l'Action Sociale conserve un réseau départemental de délégations au plus près des agents, ainsi qu'une autonomie totale sur l'utilisation de son CAL.

Tandis que les Fédérations des Finances, qui représentent les personnels du ministère, portent la nécessaire prise en compte de leurs besoins et des améliorations du réseau de l'Action sociale, le Ministère mène une politique qui s'attaque à l'Action Sociale dans une logique purement budgétaire au détriment des personnels. L'ajout d'un échelon régional au pouvoir renforcé dans l'organisation de l'action sociale ministérielle est un signe supplémentaire du passage à un fonctionnement purement régional.

Nous fédérations signataires, rappelons notre attachement au maillage territorial de l'action sociale ministérielle et à un réseau de proximité. et refusons tout projet qui vise à y mettre fin.

Pour les fédérations représentées dans cette motion, il est exclu d'ôter toute initiative aux CDAS. Il est essentiel que le dialogue soit permanent entre les membres des CDAS et les délégués concernant l'utilisation des crédits locaux mais aussi sur tous les autres sujets relevant de l'action sociale comme le logement, l'aide à la parentalité ...

Les crédits d'action locale sont délégués aux CDAS chaque année et leur utilisation est de la seule compétence des CDAS.

Les CDAS délivrent donc des prestations au niveau départemental, qui peuvent être très différentes d'un département à l'autre, ce qui semble gêner le Secrétariat Général qui aimerait une uniformisation sous prétexte de meilleures négociations tarifaires.

Le projet de régionalisation de l'arbre de Noël 2025, pour lequel nous sommes conviés à un groupe de travail le 18 mars, conduit à une réflexion sur l'indépendance des budgets alloués aux CDAS.

En effet, au-delà des questionnements de localisation, ou du type d'activité, quelles seront les conséquences de ce projet sur le montant du CAL, parlerons-nous alors d'un CAL régional ?

Solidaires Finances (ou les Fédérations signataires de cette motion) tient à exprimer ses fortes craintes quant à une remise en cause de l'indépendance des Cdas concernant la maîtrise de leur CAL.

Cette mutualisation, sous couvert d'une avancée au bénéfice des agents avec la promesse de meilleures prestations, ne serait-elle pas plutôt un prétexte qui permettrait à l'Administration de réduire les coûts avec à terme une baisse des dotations allouées ? mais ne serait ce pas plutôt une aubaine pour l'Administration de réduire les coûts, et à terme une baisse des dotations allouées et une action sociale toujours moins accessible au plus grand nombre.

En clair ne nous dirigeons-nous pas tout droit vers une Régionalisation des crédits et la fin de la départementalisation ?

Ce danger que toutes les fédérations avaient déjà pointé en CNAS

